



**ASSEMBLÉE ORDINAIRE À HUIS CLOS DE LA STTR
26 MAI 2021**

QUESTIONS-RÉPONSES DES CITOYENS

Question 1

L'ajustement et amélioration du réseau font partis d'une de vos 3 plus grandes préoccupations, comme il n'y a plus de services de 18hrs30 à 20hrs30 direction centre-ville sur les circuits 2, 4, 10, 11, 12, 13, 25 avec toutes les conséquences et inconvénients que cela entraîne, selon vous quand reprendra le service de ceux-ci ?

Effectivement, dû au passage de fréquences de 35 à 70 minutes il y a un délai de service de 1h30 à 2h00 selon la ligne. Nous avons évalué les coûts pour faire retourner les véhicules au centre-ville ; cette modification sera proposée au budget 2022. Advenant l'autorisation, nous prévoyons faire ce changement pour les affectations de mars 2022.

Question 2

Il y a eu 41 plaintes en 2021 concernant le comportement des employés, donc pour qui (corps des métiers) et motifs des plaintes? Tout comme 9 plaintes en transport adapté, donc pour qui (corps de métiers) et motifs des plaintes?

Les plaintes sont orientées en majorité vers les employés ayant une interaction avec le public. Les motifs sont variables d'une plainte à l'autre.

Question 3

Pourriez-vous un jour envisager d'offrir la gratuité du transport en commun pour les personnes âgées de 85 ans et plus, considérant que Trois-Rivières est la ville au Canada où il y a le plus de personnes âgées, considérant aussi, que dans 8 ans, ceux-ci représenteront 32,5% de la population? En terminant, cela serait un bel exemple d'effort conjoint de se solidariser dans la cause des GES qui tue notre futur. Cela serait aussi un bel exemple pour la jeunesse. Une façon spéciale aussi de dire merci à cette génération qui a bâti Trois-Rivières.

Merci pour la suggestion. Nous évaluons plusieurs formes de réduction de prix de titres de transport ou de gratuité, et ce, pour plusieurs groupes de notre clientèle, dont les aînées. Des annonces seront faites lorsque nous aurons de l'information concrète à communiquer.

Remerciement à l'administration de la STTR qui a rapidement donné suite à la plainte formulée envers un chauffeur qui a refusé la semaine dernière, de faire descendre une personne âgée par l'avant de l'autobus, considérant que cette catégorie d'âge a maintenant le droit de le faire.

Une erreur c'est glissé dans le procès-verbal du 24 mars 2021. Au point 3 on y lit * adoption du procès-verbal.....du 24 mars*. On aurait dû y lire 24 février.

Nous soulignons qu'en date du 25 mai à 11hrs20, le procès-verbal approuvé de mars 2021 n'était toujours pas en ligne. Merci de mettre régulièrement l'ordre du jour avant les assemblées.

Merci d'avoir souligné la coquille au procès-verbal du 24 mars 2021. Pour ce qui est du dépôt des procès-verbaux sur le site de la STTR, nous vous rappelons qu'ils doivent d'abord être adoptés à l'assemblée du mois **suivant** avant d'être déposés.
